

COMPTE RENDU SUR LA FORMATION A LA MAITRISE D'OUVRAGE : ROLE ET RESPONSABILITE DE LA COMMUNE

Date : 27/03/2018

Lieu : CITE Antsirabe

Organisateurs : DREEH Vakinankaratra, CITE, GRET, Ran'eau

Étaient présents : (cf. fiche de présence)

Maires ou représentants de quelques commune dans la région Vakinankaratra : Antsirabe I, Antanifotsy, Tritriva, Sahanivotry, Ambano, Ambohibary, Manandona, Andranomanelatra, Ambohidranandriana, Behenjy, Betafo et la présidente d'association LOVASOA à Androvakely

Ordre du jour proposé:

- Présentation de chaque participant et rôles en tant que maître d'ouvrage dans le cadre d'un contrat de délégation
- Introduction à la thématique
- Gestion d'un contrat de délégation : rôles de la commune en tant que maitre d'ouvrage
- Blocages de la commune dans la pratique de ces rôles et responsabilités

-----oOo-----

1- Quels sont les rôles de la commune en tant que maitre d'ouvrage dans le cadre d'un contrat de délégation ?

Le maître d'ouvrage à la charge de :

- Faire le suivi de services offerts par le gestionnaire conformément aux dispositions du présent contrat ;
- Sensibiliser la population à protéger les bassins versants ;
- Intermédiaire entre les usagers et le gestionnaire ;
- Appuyer le gestionnaire pour assurer ses responsabilités.
- Résoudre les problèmes autour de la gestion de l'eau

Quelques situations :

Nom de la commune	Informations
-Ambohidranandriana	-La Commune produit un décret communal pour la protection de bassin versant.
-Tritriva	-Le maire ne connaît pas le contenu de code de l'eau.
-Manandona	-L'AUE paye le redevance à la commune

-Sahanivoty	-La commune incite la population pour la protection des ressources en eaux
-Antanifotsy	-La commune a pour rôle d'assurer la protection des installations.
Antsirabe I	-En partenariat avec l'ONG EAST qui assure la gestion dans quelques localités. -Les zones, en bout du ligne de la JIRAMA, ont la difficulté de ne pas avoir de l'eau qu'après 21h.
Ambano	-L'entreprise qui faisait les travaux d'installations, n'avait pas bien achevé leurs part. - La JIRAMA n'a pas payé leur surtaxe en eaux en électricité à la commune.
Ambohibary	La gestionnaire a bien fait le rapport à la commune.
Andranomanelatra	Une partie de la commune a bénéficié de l'eau de la TIKO. Une autre, l'eau est gérée par l'association RANOVELONA.
Fokontany Androvakely	L'eau est gérée par une association qui est un comité régional issu de RA.FA (RAno FAmpanandrosoana), ex- FIKRIFAMA. L'association elle-meme fait l'entretien et les membres payent une cotisation de 2000ar/an/pers.
Behenjy	L'eau est gérée par une entreprise privée.

2- Présentation : DREEH/ SRO :

Issu de la présentation fait par le représentant de la DREEH/ SRO, les questions suivantes sont évoquées :

Questions	Réponses correspondantes
Quel décret a régi la protection des ressources en eaux ?	Article 41 dans le code de l'eau
Qu'est ce qui est prioritaire : eau potable, eau pour l'agriculture, eau pour une exploitation ?	Eau potable (selon article 2 et 3, dans le code de l'eau)
Est-ce qu'il y a de pourcentage fixe à exploiter pour une telle source d'eau ?	Non, mais ca dépend du consensus entre les populations bénéficiaires de la source et l'exploitant.
Combien cout le taux de la redevance pour la commune ?	Pas plus de 10%, ce qui est signé dans le contrat de gestion

3- Présentation sur la maîtrise d'ouvrage : rôle et responsabilité de la commune suivie d'une séance d'échanges :

Après la présentation des rôles et responsabilités de la commune en tant que maître d'ouvrage par le GRET, chaque participants a exposé les blocages dans leur commune respective dans la pratique de leurs rôles et leurs responsabilités

Nom commune	Cas existant	Solutions proposées
Betafo ; Andranomanelatra	Cherté du prix du litre d'eau et couts d'installation pour le branchement privé	se mettre d'accord à ce qui est écrit dans le contrat de gestion discuter avec le gestionnaire pour la facilitation du coût d'installation.
Ambano	Concurrence entre la zone d'intervention du GRET et un étranger qui finance des puits par ménages	respect la zone d'intervention de GRET, décrite dans le cahier de charge.
	Qualité d'eau	il y a une norme qui qualifie la potabilité de l'eau. Exigence d'analyse physico-chimique et analyse bacteriologique.
Manandona	Avec le bailleur ANJOU Madagascar, il a un contrat mais la commune ne reçoit pas la redevance.	*à revoir sur le terrain
Sahanivotry	La commune n'a pas encore avoir du contrat.	*Elaboration du contrat de gestion
Behenjy	coupure à long durée due aux grandes réparations des matériels	-appel téléphonique du président du gestionnaire (pour avoir de solution rapide) - Insertion dans le contrat, la liste des pièces de rechanges que les gestionnaires en avoir en permanence.

Ambohidranandriana	Besoin d'appui au formation en gestion	*à revoir avec DREEH
	Demande au MEEH, une subvention pour les grands dégâts	*à revoir avec DREEH
Fokontany Androvakely	Gestion : par une association	*à revoir avec DREEH, la coordination avec la commune d'Antsirabe

Recommandation :

Suite à la formation dispensée, les participants souhaitent que pour la prochaine fois, on invitera tout les parties prenantes : la JIRAMA, tous les maires du Vakinankaratra et tous les gestionnaires d'eaux.